



**RETURN BIDS TO:  
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Public Works and Government Services Canada  
ATB Place North Tower  
10025 Jasper Ave./10025 ave. Jaspe  
5th floor/5e étage  
Edmonton  
Alberta  
T5J 1S6  
Bid Fax: (780) 497-3510

**Request For a Standing Offer  
Demande d'offre à commandes**

Regional Individual Standing Offer (RISO)  
Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente, une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés énumérés ci-après.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address  
Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Public Works and Government Services Canada  
ATB Place North Tower  
10025 Jasper Ave./10025 ave Jasper  
5th floor/5e étage  
Edmonton  
Alberta  
T5J 1S6

|   |   |
|---|---|
| <b>Title - Sujet</b><br>Pièces Coleman de rechange  |   |
| <b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b><br>W0127-18BM03/A  | <b>Date</b><br>2018-06-28                                       |
| <b>Client Reference No. - N° de référence du client</b><br>W0127-18BM03   | <b>GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG</b><br>PW-\$EDM-206-11399 |
| <b>File No. - N° de dossier</b><br>EDM-8-41020 (206)  | <b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>                          |
| <b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b><br><b>at - à 02:00 PM</b><br><b>on - le 2018-08-08</b>  |   |
| <b>Time Zone</b><br>Fuseau horaire<br>Mountain Daylight<br>Saving Time MDT  |   |
| <b>Delivery Required - Livraison exigée</b><br>See Herein   |   |
| <b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b><br>Brent Peters   | <b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b><br>edm206                    |
| <b>Telephone No. - N° de téléphone</b><br>(780)235-8279 ( )   | <b>FAX No. - N° de FAX</b><br>(780)497-3510                     |
| <b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b><br><b>Destination - des biens, services et construction:</b><br>DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE<br>EDMONTON GARRISON<br>STN FORCES P.O.BOX 10500<br>EDMONTON<br>Alberta<br>T5J4J5<br>Canada |   |
| <b>Security - Sécurité</b><br>This request for a Standing Offer does not include provisions for security.<br>Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.   |   |

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

|  |  |
|--|--|
| <b>Vendor/Firm Name and Address</b><br><b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>   |  |
| <br><br><br><br><br><br><br><br><br><br>   |  |
| <b>Telephone No. - N° de téléphone</b>   | <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b> |
| <b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)</b><br><b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b> |  |
| <b>Signature</b>   | <b>Date</b>                              |

---

**OFFRE À COMMANDES INDIVIDUELLE ET RÉGIONALE (OCIR)  
POUR LA FOURNITURE DE PIÈCES COLEMAN DE RECHANGE AU MDN - DIVERS  
EMPLACEMENTS EN ALBERTA ET AU MANITOBA**

**TABLE DES MATIÈRES**

|  |           |
|--|-----------|
| <b>PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX .....</b>  | <b>3</b>  |
| 1.1 INTRODUCTION .....   | 3         |
| 1.2 SOMMAIRE .....   | 3         |
| 1.3 COMPTE RENDU.....  | 3         |
| <b>PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS .....</b>  | <b>4</b>  |
| 2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES .....   | 4         |
| 2.2 PRÉSENTATION DES OFFRES .....  | 4         |
| 2.3 ANCIEN FONCTIONNAIRE – CONCURRENTIELS – OFFRE .....  | 4         |
| 2.4 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES.....   | 6         |
| 2.5 LOIS APPLICABLES.....  | 6         |
| <b>PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES .....</b>  | <b>6</b>  |
| 3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES.....   | 6         |
| <b>PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION.....</b>                                     | <b>8</b>  |
| 4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION.....   | 8         |
| 4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION .....   | 8         |
| <b>PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....</b>                                     | <b>9</b>  |
| 5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC L'OFFRE.....   | 9         |
| 5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UNE OFFRE À COMMANDES ET RENSEIGNEMENTS<br>SUPPLÉMENTAIRES..... | 9         |
| <b>PARTIE 6 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT .....</b>                                 | <b>10</b> |
| <b>A. OFFRE À COMMANDES .....</b>  | <b>10</b> |
| 6.1 OFFRE .....  | 10        |
| 6.2 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....   | 10        |
| 6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....  | 10        |
| 6.4 DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES .....   | 10        |
| 6.5 RESPONSABLES.....  | 11        |
| 6.6 DIVULGATION PROACTIVE DE MARCHÉS CONCLUS AVEC D'ANCIENS FONCTIONNAIRES .....                           | 11        |
| 6.7 UTILISATEURS DÉSIGNÉS .....  | 12        |
| 6.8 INSTRUMENT DE COMMANDE.....  | 12        |
| 6.9 LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES .....  | 12        |
| 6.10 LIMITATION FINANCIÈRE .....   | 13        |
| 6.11 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS.....  | 13        |
| 6.12 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....   | 13        |
| 6.13 LOIS APPLICABLES.....   | 13        |
| 6.14 LISTES DE PRIX.....   | 13        |
| <b>B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT.....</b>   | <b>14</b> |
| 6.1 BESOIN .....   | 14        |
| 6.2 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....  | 14        |

6.3 DURÉE DU CONTRAT ..... 14

6.4 DIVULGATION PROACTIVE DE MARCHÉS CONCLUS AVEC D'ANCIENS FONCTIONNAIRES ..... 14

6.5 PAIEMENT ..... 14

6.6 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION ..... 15

6.7 ASSURANCES ..... 16

6.8 CLAUSES DU GUIDE DES CCUA ..... 16

**ANNEXE A .....17**

BESOIN ..... 17

**ANNEXE B .....21**

BASE DE PAIEMENT ..... 21

**ANNEXE C .....24**

RAPPORT D'UTILISATION POUR L'OFFRES À COMMANDES ..... 24

**ANNEXE D DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES.....25**

LES INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE ..... 25

---

## **PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1.1 Introduction**

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- Partie 1 Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin;
- Partie 2 Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC;
- Partie 3 Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés;
- Partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection;
- Partie 5 Attestations et renseignements supplémentaires : comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir;
- Partie 6 6A, Offre à commandes, et 6B, Clauses du contrat subséquent :
- 6A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;
- 6B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

Les annexes comprennent le Besoin, Base de paiement, Rapport d'utilisation de l'offre à commandes, et les Instruments de paiement électronique.

### **1.2 Sommaire**

**1.2.1** Le ministère de la Défense nationale (MDN) exige une offre à commandes individuelle et régionale (OCIR) pour la fourniture de pièces Coleman de rechange au fur et à mesure pour réparer l'équipement qui se trouve à Garnison Wainwright, Garnison Edmonton, 41 GBC Calgary, BFC Suffield, BFC Shilo, BFC Cold Lake, comme indiqué à l'annexe A.

L'offre à commandes est demandée pour une période de deux (2) ans à compter de l'attribution de l'offre avec la possibilité de deux (2) périodes optionnelles d'un an à être exercé à la discrétion du Canada.

**1.2.2** Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG) et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

### **1.3 Compte rendu**

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les

15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

## **PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS**

### **2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées**

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans *le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat)* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document [2006](#) (2018-05-22) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document [2006](#), Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours  
Insérer : 120 jours

#### **2.1.1 Clauses du *Guide des CCUA***

[M0019T](#) (2007-05-25), Prix et(ou) taux fermes

### **2.2 Présentation des offres**

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date et à l'heure indiqués à la page 1 de la DOC. Les offrants doivent acheminer leur offre à l'endroit suivant :

Module de réception TPSGC  
Place ATB, tour Nord  
5<sup>e</sup> étage – 10025 avenue Jasper  
Edmonton, AB T5J 1S6  
Télec. : 780-497-3510

**L'adresse courriel pour les offres soumises au le service Connexion postal seulement comme spécifié dans la section 3.1 :**

[ROReceptionSoumissions.WRBidReceiving@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:ROReceptionSoumissions.WRBidReceiving@tpsgc-pwgsc.gc.ca)

### **2.3 Ancien fonctionnaire – concurrentiels – offre**

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à des anciens fonctionnaires, les offrants doivent fournir l'information exigée ci-dessous avant l'émission d'une offre à commandes. Si la réponse aux questions et, s'il y a lieu les renseignements requis, n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des offres est complétée, le Canada informera l'offrant du

délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de se conformer à la demande du Canada et satisfaire à l'exigence dans le délai prescrit rendra l'offre non recevable.

### Définitions

Pour les fins de cette clause,

« ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#), L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- a. un individu;
- b. un individu qui s'est incorporé;
- c. une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
- d. une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

« période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.

« pension » signifie une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la [Loi sur les prestations de retraite supplémentaires](#) L.R., 1985 ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la [Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes](#), L.R., 1985, ch. C-17, à la [Loi sur la continuation de la pension des services de défense](#), 1970, ch. D-3, à la [Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada](#), 1970, ch. R-10, et à la [Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada](#), L.R., 1985, ch. R-11, à la [Loi sur les allocations de retraite des parlementaires](#), L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la [Loi sur le Régime de pensions du Canada](#), L.R., 1985, ch. C-8.

### Ancien fonctionnaire touchant une pension

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que l'offrant est un ancien fonctionnaire touchant une pension?

Oui ( ) Non ( )

Si oui, l'offrant doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant cette information, les offrants acceptent que le statut de l'offrant retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la LPFP, soit publié dans les rapports de divulgation proactive des marchés, sur les sites Web des ministères, et ce conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2012-2](#) et les [Lignes directrices sur la divulgation des marchés](#).

### Directive sur le réaménagement des effectifs

Est-ce que l'offrant est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu de la Directive sur le réaménagement des effectifs? Oui ( ) Non ( )

Si oui, l'offrant doit fournir l'information suivante :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- c. la date de la cessation d'emploi;

- d. le montant du paiement forfaitaire;
- e. le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- f. la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;
- g. nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs.

Pour tous les contrats attribués pendant la période du paiement forfaitaire, le montant total des honoraires qui peut être payé à un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire est limité à 5 000 \$, incluant les taxes applicables.

## **2.4 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes**

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

## **2.5 Lois applicables**

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur Alberta et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

# **PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES**

## **3.1 Instructions pour la préparation des offres**

Si l'offrant choisit d'envoyer son offre par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des Instructions uniformisées 2006 incorporées par référence. Les offrants doivent soumettre leur offre dans une transmission unique. Le service Connexion postal a la capacité de transmettre plusieurs documents par transmission, jusqu'à un maximum de 1 Go par document. Canada demande que les documents soient identifiés, groupés et présentés en sections distinctes comme suit :

Section I :      Offre technique  
Section II :     Offre financière  
Section III :    Attestations

Si l'offrant choisit de transmettre son offre sur papier, le Canada demande que l'offre soit présentée en sections distinctes, comme suit :

- Section I : Offre technique (une copie papier)
- Section II : Offre financière (une copie papier)
- Section III : Attestations (une copie papier)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de l'exemplaire papier, le libellé de l'exemplaire papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Si l'offrant fournit simultanément plusieurs copies de son offre à l'aide de méthodes de livraison acceptable, et en cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postal et celui de la copie papier, le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postal aura préséance sur le libellé des autres copies.

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-dessous pour préparer leur offre en format papier :

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la DOC.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

### **Section I : Offre technique**

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

### **Section II : Offre financière**

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe B, Base de paiement.

#### **3.1.1 Paiement électronique de factures – offre**

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe E Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe D Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

---

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

### 3.1.2 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

### Section III : Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

## PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

### 4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

#### 4.1.1 Évaluation technique

##### 4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

L'omission de respecter ces critères obligatoires à la clôture de l'invitation à soumissionner rendra votre soumission irrecevable et elle sera rejetée sans autre forme d'examen.

- a) Respect des conditions générales du présent document.
- b) Soumission des prix, tel qu'il est demandé.
- c) Capacité d'exécuter la totalité des travaux décrits à l'Annexe A.

#### 4.1.2 Évaluation financière

Le prix évalué sera calculé selon la méthode suivante :

- a) Les colonnes A, B, C, D, et E de l'annexe B - Base de paiement seront évaluées en multipliant le prix unitaire pour chaque année par l'utilisation estimée et en additionnant ces totaux.
- b) Le total agrégé de chaque poste est ajouté pour déterminer un prix d'offre total évalué.

Clause du *Guide des CCUA* M0220T (2016-01-28), Évaluation du prix

### 4.2 Méthode de sélection

#### 4.2.1 Méthode de sélection

Le total agrégé de chaque élément de chaque catégorie doit être additionné pour déterminer le prix d'offre total évalué.

---

## **PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'offrant en défaut s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

### **5.1 Attestations exigées avec l'offre**

Les offrants doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.

#### **5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction**

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les offrants doivent présenter avec leur offre, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

### **5.2 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires**

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

#### **5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée**

Conformément à la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](#), l'offrant doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

#### **5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre**

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](#).

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure

---

dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

## **PARTIE 6 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

### **A. OFFRE À COMMANDES**

#### **6.1 Offre**

**6.1.1** L'offrant offre de remplir le besoin conformément au besoin reproduit à l'annexe A.

#### **6.2 Exigences relatives à la sécurité**

**6.2.1** L'offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

#### **6.3 Clauses et conditions uniformisées**

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](#) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

##### **6.3.1 Conditions générales**

[2005](#) (2017-06-21), Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

##### **6.3.2 Offres à commandes - établissement des rapports**

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre tous les achats, incluant ceux payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'annexe C. Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « néant ».

Les données doivent être présentées tous les trimestres au responsable de l'offre à commandes.

Voici la répartition des trimestres :

Premier trimestre : du 1er avril au 30 juin;  
Deuxième trimestre : du 1er juillet au 30 septembre;  
Troisième trimestre : du 1er octobre au 31 décembre;  
Quatrième trimestre : du 1er janvier au 31 mars.

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours civils suivant la fin de la période de référence.

#### **6.4 Durée de l'offre à commandes**

#### 6.4.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées date d'émission de l'offre au \_\_\_\_\_. (doivent être remplies dès l'attribution de l'offre)

#### 6.5 Responsables

##### 6.5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Brent Peters  
Spécialiste de l'approvisionnement  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Direction générale des approvisionnements, Région de l'Ouest  
Place ATB, tour Nord  
5<sup>e</sup> étage – 10025 avenue Jasper  
Edmonton, AB T5J 1S6  
Téléphone : 780-235-8279  
Télécopieur : 780-497-3510  
Courriel : [Brent.Peters@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:Brent.Peters@tpsgc-pwgsc.gc.ca)

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

##### 6.5.2 Chargé de projet (sera inséré lors de l'attribution du contrat)

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est identifié dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

##### 6.5.3 Représentant de l'offrant (devrait être achevée en offrant au moment de l'offre)

Nom : \_\_\_\_\_

Titre : \_\_\_\_\_

Organisation : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_\_

Télécopieur : \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Numéro d'entreprise - approvisionnement (NEA) : \_\_\_\_\_

#### 6.6 Divulgence proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), l'entrepreneur a accepté que cette

---

information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2012-2](#) du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

## 6.7 Utilisateurs désignés

Les utilisateurs désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est :

- Garnison Wainwright : GS 3 Div C
- Garnison Edmonton : Cie app 1 Bon Svc
- 41 GBC Calgary : 41 Bon Svc
- BFC Suffield : Approvisionnement du G4
- BFC Shilo : Approvisionnement de la base
- BFC Cold Lake : Section de l'approvisionnement du GEMRC

## 6.8 Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateur(s) désigné(s) à l'aide des formulaires dûment remplis ou de leurs équivalents, comme il est indiqué aux paragraphes 2 ou 3 ci-après, ou au moyen de la carte d'achat du Canada (Visa ou MasterCard) pour les besoins de faible valeur.

1. Les commandes subséquentes doivent provenir de représentants autorisés des utilisateurs désignés dans l'offre à commandes. Il doit s'agir de biens ou services ou d'une combinaison de biens et services compris dans l'offre à commandes, conformément aux prix et aux modalités qui y sont précisés.
2. Les formulaires suivants sont disponibles au site Web [Catalogue de formulaires](#) :
  - PWGSC-TPSGC 942 Commande subséquentes à une offre à commandes
  - PWGSC-TPGSC 942-2 Commande subséquentes à une offre à commandes (Livraison multiple)
  - PWGSC-TPSGC 944 Commande subséquentes à plusieurs offres à commandes (anglais seulement)
  - PWGSC-TPSGC 945 Commande subséquentes à plusieurs offres à commandes (français seulement)

ou

3. Un formulaire équivalent ou un document électronique de commande subséquentes qui comprend à tous le moins les renseignements suivants :
  - le numéro de l'offre à commandes;
  - l'énoncé auquel les modalités de l'offre à commandes ont été intégrées;
  - la description et le prix unitaire de chaque article;
  - la valeur totale de la commande subséquentes;
  - le point de livraison;
  - la confirmation comme quoi les fonds sont disponibles aux termes de l'article 32 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*;
  - la confirmation comme quoi l'utilisateur a été désigné dans le cadre de l'offre à commandes et qu'il détient l'autorisation d'établir un contrat.

## 6.9 Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 40 000.00 \$ (taxes applicables incluses).

## 6.10 Limitation financière

Le coût total, pour le Canada, des commandes subséquentes à l'offre à commandes ne doit pas dépasser le montant de \_\_\_\_\_ \$, (taxes applicables exclues) (*à déterminer l'attribution de l'offre*) à moins d'une autorisation écrite du responsable de l'offre à commandes. L'offrant ne doit pas exécuter de travaux ou fournir des services ou des articles sur réception de commandes qui porteraient le coût total, pour le Canada à un montant supérieur au montant indiqué précédemment, sauf si une telle augmentation est autorisée.

L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes si cette somme est suffisante dès que 75 p. 100 de ce montant est engagé, ou 2 mois avant l'expiration de l'offre à commandes, selon la première des deux circonstances à se présenter. Toutefois, si à n'importe quel moment, l'offrant juge que ladite limite sera dépassée, il doit en aviser aussitôt le responsable de l'offre à commandes.

## 6.11 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales 2005 (2017-06-21), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services
- d) les conditions générales 2010A (2018-06-21), Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- e) l'Annexe A, Besoin;
- f) l'Annexe B, Base de paiement;
- h) l'Annexe C, Rapport d'utilisation de l'offre à commandes;
- i) l'Annexe D, Instruments de paiement électronique;
- j) l'offre de l'offrant en date du \_\_\_\_\_. (*insérer la date de l'offre*)

## 6.12 Attestations et renseignements supplémentaires

### 6.12.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ou préalablement à l'émission de l'offre à commandes (OC), ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions d'émission de l'OC et le non-respect constituera un manquement de la part de l'offrant. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC.

## 6.13 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur \_\_\_\_\_ et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois. (*à déterminer l'attribution de l'offre*)

## 6.14 Listes de prix

À la suite de l'émission de l'offre à commandes, l'offrant aura la responsabilité de fournir et de mettre à jour des listes de prix et(ou) des catalogues, selon les besoins du Canada. L'offrant doit fournir un (1)

---

exemplaire de son catalogue et de sa liste de prix ainsi que des mises à jour pertinentes à chacun des utilisateurs désignés qui en fait la demande. L'offrant doit également en faire parvenir un (1) exemplaire au responsable de l'offre à commandes à l'adresse indiquée dans l'offre à commandes.

## **B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

### **6.1 Besoin**

L'offrant doit exécuter les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

### **6.2 Clauses et conditions uniformisées**

#### **6.2.1 Conditions générales**

[2010A](#) (2018-06-21), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'article 13, Intérêt sur les comptes en souffrance, de [2010A](#) (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne) ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit.

### **6.3 Durée du contrat**

#### **6.3.1 Période du contrat**

Les travaux doivent être exécutés conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

### **6.4 Divulgence proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires**

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), l'entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2012-2](#) du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

### **6.5 Paiement**

#### **6.5.1 Base de paiement – limitation des dépenses**

L'offrant sera remboursé pour les coûts qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux établis conformément à la base de paiement à l'annexe B, jusqu'à une limitation des dépenses comme il est indiqué dans le document de commande subséquente. Les droits de douane sont inclus et la taxe sur les produits et services est en sus, s'il y a lieu.

#### **6.5.2 Limitation de dépenses**

1. La responsabilité totale du Canada envers l'offrant en vertu du contrat ne doit pas dépasser la somme de selon la commande subséquente. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables, s'il y a lieu.

2. Aucune augmentation de la responsabilité totale du Canada ou du prix des travaux découlant de tout changement de conception, de toute modification ou interprétation des travaux, ne sera autorisée ou payée à l'offrant, à moins que ces changements de conception, modifications ou interprétations n'aient été approuvés, par écrit, par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux. L'offrant n'est pas tenu d'exécuter des travaux ou de fournir des services qui entraîneraient une augmentation de la responsabilité totale du Canada à moins que l'augmentation n'ait été autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'offrant doit informer, par écrit, l'autorité contractante concernant la suffisance de cette somme :
  - a. lorsque 75 p. 100 de la somme est engagée, ou
  - b. quatre (4) mois avant la date d'expiration du contrat, ou
  - c. dès que l'offrant juge que les fonds du contrat sont insuffisants pour l'achèvement des travaux,selon la première de ces conditions à se présenter.
3. Lorsqu'il informe l'autorité contractante que les fonds du contrat sont insuffisants, l'offrant doit lui fournir par écrit une estimation des fonds additionnels requis. La présentation de cette information par l'offrant n'augmente pas la responsabilité du Canada à son égard.

### 6.5.3 Clauses du *Guide des CCUA*

A9117C (2007-11-30), T1204 - demande directe du ministère client  
H1000C (2008-05-12), Paiement unique  
C2000C (2007-11-30), Taxes - entrepreneur établi à l'étranger

### 6.5.4 Paiement électronique de factures – commande subséquente (*s'il y a lieu*)

L'offrant accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa;
- b. Carte d'achat MasterCard;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI);
- e. Virement télégraphique (international seulement).

### 6.6 Instructions relatives à la facturation

1. L'offrant doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Chaque facture doit être appuyée par:

- a. une copie des feuilles de temps pour corroborer le temps de travail réclamé;
  - b. une copie du document de sortie et de tout autre document tel qu'il est spécifié au contrat;
  - c. une copie des factures, reçus, pièces justificatives pour tous les frais directs et pour tous les frais de déplacement et de subsistance;
  - d. une copie du rapport mensuel sur l'avancement des travaux
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
    - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

## 6.7 Assurances

L'entrepreneur est responsable de décider s'il doit s'assurer pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance souscrite ou maintenue par l'entrepreneur est à sa charge ainsi que pour son bénéfice et sa protection. Elle ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

## 6.8 Clauses du *Guide des CCUA*

[A9062C](#) (2011-05-16), Règlements concernant les emplacements des Forces canadiennes

[A9039C](#) (2008-05-12), Récupération

[A2000C](#) (2006-06-16), Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien)

[B1501C](#) (2006-06-16), Appareillage électrique

[A2001C](#) (2006-06-16), Ressortissants étrangers (entrepreneur étranger)

---

## ANNEXE A BESOIN

### 1. Besoin

Le ministère de la Défense nationale (MDN) veut établir une offre à commandes de 2 ans, avec 2 périodes d'option supplémentaires, qui permettra la fourniture rapide de pièces Coleman afin de réparer notre inventaire de réchauds et de lanternes. La livraison se fera, sur demande, à divers emplacements du MDN dans l'ensemble de l'Ouest canadien.

Pendant les exercices importants et/ou les opérations nationales, le fournisseur doit être en mesure de livrer de grandes quantités de produits dans des délais serrés, avec des ruptures de stock minimales.

### 2. Bureaux demandeurs/lieux de livraison

Seuls les bureaux suivants sont autorisés à placer des commandes subséquentes à cette offre à commandes. Toutes les factures doivent être envoyées au bureau qui a passé la commande subséquente.

#### A. Garnison Wainwright

Approvisionnement, soutien logistique, services techniques, GS 3 Div C  
Bâtiment 593  
Garnison Wainwright  
Denwood (Alberta) T0B 1B0

#### B. Garnison Edmonton

Approvisionnement, Cie app 1 Bon Svc  
Bâtiment 236  
Garnison Edmonton  
C.P. 10500, succ. Forces  
Edmonton (Alberta) T5J 4J5  
[edmsupplycoyinvoices@forces.gc.ca](mailto:edmsupplycoyinvoices@forces.gc.ca)

#### C. 41 GBC Calgary

41 Bon Svc  
4225 Crowchild Trail SW  
Calgary (Alberta) T3E 1T8

#### D. BFC Suffield

Approvisionnement du G4 (bureau demandeur)  
BFC Suffield  
C.P. 6000  
Medicine Hat (Alberta) T1A 8K8  
[invoices@forces.gc.ca](mailto:invoices@forces.gc.ca)

Adresse de livraison :  
SCTM, bâtiment 322  
BFC Suffield  
Ralston (Alberta) T0J 2N0

#### E. BFC Shilo

Approvisionnement de la base (bureau demandeur)  
BFC Shilo  
C.P. 5000, succ. Forces

Shilo (Manitoba) R0K 2A0

Adresse de livraison :  
SCTM, bâtiment C-101  
BFC Shilo  
Shilo (Manitoba) R0K 2A0

#### F. BFC Cold Lake

Section de l'approvisionnement du GEMRC  
Bâtiment 400, Hangar Lane  
C.P. 6550, succ. Forces  
Cold Lake (Alberta) T9M 2C6

### 3. Livraison

Le MDN tentera de fournir un avis dès que possible entre une commande subséquente et la date de livraison, mais il y aura des moments durant les exercices où la livraison de certains produits sera cruciale. Les fournisseurs doivent être en mesure de livrer au moins 90 % d'une commande dans un délai d'une semaine (7 jours) suivant la réception d'une commande subséquente. Les produits en rupture de stock doivent être livrés dans un délai de 2 semaines (14 jours) suivant une commande subséquente.

### 4. Liste des produits et utilisation prévue

Toutes les pièces doivent être neuves, dans leur emballage et provenir du fabricant d'équipement d'origine (FEO) ou l'équivalent. Les produits équivalents seront seulement acceptés si les produits demandés sont en rupture de stock ou ne seront pas disponibles à temps et si l'utilisateur désigné a accepté la modification au préalable.

#### A. LANTERNE À DEUX COMBUSTIBLES COLEMAN

| Art. | N° de pièce | Description                             | Utilisation estimative par année |            |       |          |         |           |
|------|-------------|---|----------------------------------|------------|-------|----------|---------|-----------|
|      |             |   | Edmonton                         | Wainwright | Shilo | Suffield | Calgary | Cold Lake |
| 1.   | 21A102      | Manchons n° 21, à attacher, paquet de 2 | 260                              | 8          | 1000  | 5        | 8       | 5         |
| 2.   | 21B122      | Manchons n° 21 Instaclip, paquet de 2   | 100                              | 5          | 15    | 5        | 8       | 5         |
| 3.   | 288B5341    | Brûleur                                 | 50                               | 2          | 50    | 5        | 8       | 5         |
| 4.   | 285-5891    | Générateur                              | 250                              | 13         | 100   | 5        | 7       | 5         |
| 5.   | R21D046C    | Globe                                   | 150                              | 5          | 300   | 5        | 8       | 5         |
| 6.   | 220-4411    | Écrou sphérique, paquet de 2            | 100                              | 2          | 50    | 5        | 8       | 5         |
| 7.   | 3000000454  | Bouchon de remplissage                  | 50                               | 1          | 100   | 5        | 8       | 5         |
| 8.   | 3000000455  | Trousse de réparation pour pompe        | 50                               | 5          | 150   | 5        | 10      | 5         |
| 9.   | 295-6571    | Soupape sans générateur                 | 50                               | 2          | 100   | 5        | 10      | 5         |

|     |          |                               |     |   |    |   |    |   |
|-----|----------|-------------------------------|-----|---|----|---|----|---|
| 10. | 290A5101 | Évent – noir                  | 50  | 2 | 55 | 5 | 5  | 5 |
| 11. | 288C1501 | Bouton de soupape             | 50  | 2 | 55 | 5 | 5  | 5 |
| 12. | 288A5401 | Pare-chaaleur et fond du bâti | 50  | 2 | 55 | 5 | 5  | 5 |
| 13. | 285A5151 | Réservoir                     | 50  | 2 | 55 | 5 | 4  | 5 |
| 14. | 216-1091 | Bague en néoprène de pompe    | 50  | 2 | 75 | 5 | 5  | 5 |
| 15. | 295-1641 | Écrou                         | 50  | 2 | 75 | 5 | 10 | 5 |
| 16. | 288-1251 | Rondelle en U                 | 50  | 2 | 75 | 5 | 5  | 5 |
| 17. | 200-6381 | Soupape de non-retour et tige | 150 | 2 | 75 | 5 | 5  | 5 |
| 18. | 118D6201 | Garniture de tige de soupape  | 150 | 2 | 55 | 5 | 5  | 5 |
| 19. | 530A5071 | Collier de fixation de pompe  | 150 | 2 | 75 | 5 | 5  | 5 |

#### B. POËLE À DEUX COMBUSTIBLES COLEMAN

| Art. | N° de pièce | Description                      | Utilisation estimative par année |            |       |          |         |           |
|------|-------------|----------------------------------|----------------------------------|------------|-------|----------|---------|-----------|
|      |             |                                  | Edmonton                         | Wainwright | Shilo | Suffield | Calgary | Cold Lake |
| 1.   | 3000000454  | Bouchon de remplissage           | 250                              | 2          | 5     | 5        | 5       | 5         |
| 2.   | 3000000455  | Trousse de réparation pour pompe | 50                               | 5          | 220   | 5        | 5       | 5         |
| 3.   | 412-6561    | Soupape                          | 120                              | 2          | 160   | 5        | 5       | 5         |
| 4.   | 3000000479  | Générateur                       | 150                              | 7          | 150   | 5        | 5       | 5         |
| 5.   | 413D3461    | Brûleur auxiliaire               | 30                               | 2          | 55    | 5        | 5       | 5         |
| 6.   | R413-149T   | Bouton et vis                    | 120                              | 2          | 55    | 5        | 5       | 5         |
| 7.   | 425A5281    | Collecteur                       | 150                              | 2          | 55    | 5        | 5       | 5         |
| 8.   | 424-3151    | Grille                           | 60                               | 2          | 55    | 5        | 5       | 5         |
| 9.   | 425B1651    | Réservoir                        | 55                               | 2          | 75    | 5        | 5       | 5         |
| 10.  | 413B4971    | Support de déflecteur de vent    | 100                              | 2          | 70    | 5        | 5       | 5         |
| 11.  | 200-6381    | Soupape de non-retour et tige    | 120                              | 2          | 75    | 5        | 5       | 5         |

#### C. RÉCHAUD COLEMAN PEAK

| Art. | N° de pièce | Description        | Utilisation estimative par année |            |       |          |         |           |
|------|-------------|--------------------|----------------------------------|------------|-------|----------|---------|-----------|
|      |             |                    | Edmonton                         | Wainwright | Shilo | Suffield | Calgary | Cold Lake |
| 1.   | 533-5891    | Générateur         | 150                              | 16         | 75    | 5        | 10      | 5         |
| 2.   | 400-3451    | Bagues diffusantes | 100                              | 2          | 75    | 5        | 5       | 5         |

N° de l'invitation - Sollicitation No.

W0127-18BM03/A

N° de réf. du client - Client Ref. No.

W0127-18BM03

N° de la modif - Amd. No.

N° du dossier - File No.

EDM-8-41020

Id de l'acheteur - Buyer ID

edm206

N° CCC - CCC No. / N° VME - FMS No.

---

|    |          |                              |     |   |    |   |    |   |
|----|----------|------------------------------|-----|---|----|---|----|---|
| 3. | 400-5401 | Grille                       | 60  | 2 | 75 | 5 | 5  | 5 |
| 4. | 08A5571  | Soupape                      | 130 | 2 | 75 | 5 | 5  | 5 |
| 5. | 639-1091 | Collier de fixation de pompe | 50  | 2 | 75 | 5 | 5  | 5 |
| 6. | 400-5261 | Boîtier de brûleur           | 50  | 2 | 75 | 5 | 5  | 5 |
| 7. | 400A1261 | Support du générateur        | 30  | 2 | 75 | 5 | 5  | 5 |
| 8. | 400-0601 | Vis                          | 50  | 2 | 75 | 5 | 10 | 5 |
| 9. | 508-7631 | Étui de transport            | 30  | 5 | 60 | 5 | 5  | 5 |

**ANNEXE B  
 BASE DE PAIEMENT**

- Les prix unitaires doivent demeurer fermes pour les périodes indiquées et doivent être destination FAB.
- Les prix unitaires fermes ne comprennent pas les taxes applicables; ces dernières sont en sus et seront indiquées séparément sur toute facture subséquente.
- Les utilisations estimatives ne sont indiquées qu'à des fins d'évaluation et ne constituent pas une garantie des travaux requis et ne feront pas partie de l'offre à commandes ou commandes subséquentes.

| Art.      | N° de pièce                                 | Utilisation annl. totale estimée (A) | Prix unitaire Année 1 (B) | Prix unitaire Année 2 (C) | Prix unitaire Année 3 Option (D) | Prix unitaire Année 4 Option (E) | Prix calculé (AxB) + (AxC) + (AxD) +(AxE) |
|-----------|---|--------------------------------------|---------------------------|---------------------------|----------------------------------|----------------------------------|---|
| <b>A.</b> | <b>LANterne À DEUX COMBUSTIBLES COLEMAN</b> |                                      |                           |                           |                                  |                                  |   |
| 1.        | 21A102                                      | 1 286 ch                             | _____ \$<br>/ch           | _____ \$<br>/ch           | _____ \$<br>/ch                  | _____ \$<br>/ch                  | _____ \$                                  |
| 2.        | 21B122                                      | 138 ch                               | _____ \$<br>/ch           | _____ \$<br>/ch           | _____ \$<br>/ch                  | _____ \$<br>/ch                  | _____ \$                                  |
| 3.        | 288B5341                                    | 120 ch                               | _____ \$<br>/ch           | _____ \$<br>/ch           | _____ \$<br>/ch                  | _____ \$<br>/ch                  | _____ \$                                  |
| 4.        | 285-5891                                    | 380 ch                               | _____ \$<br>/ch           | _____ \$<br>/ch           | _____ \$<br>/ch                  | _____ \$<br>/ch                  | _____ \$                                  |
| 5.        | R21D046C                                    | 473 ch                               | _____ \$<br>/ch           | _____ \$<br>/ch           | _____ \$<br>/ch                  | _____ \$<br>/ch                  | _____ \$                                  |
| 6.        | 220-4411                                    | 170 ch                               | _____ \$<br>/ch           | _____ \$<br>/ch           | _____ \$<br>/ch                  | _____ \$<br>/ch                  | _____ \$                                  |
| 7.        | 3000000454                                  | 169 ch                               | _____ \$<br>/ch           | _____ \$<br>/ch           | _____ \$<br>/ch                  | _____ \$<br>/ch                  | _____ \$                                  |
| 8.        | 3000000455                                  | 225 ch                               | _____ \$<br>/ch           | _____ \$<br>/ch           | _____ \$<br>/ch                  | _____ \$<br>/ch                  | _____ \$                                  |
| 9.        | 295-6571                                    | 172 ch                               | _____ \$<br>/ch           | _____ \$<br>/ch           | _____ \$<br>/ch                  | _____ \$<br>/ch                  | _____ \$                                  |
| 10.       | 290A5101                                    | 122 ch                               | _____ \$<br>/ch           | _____ \$<br>/ch           | _____ \$<br>/ch                  | _____ \$<br>/ch                  | _____ \$                                  |
| 11.       | 288C1501                                    | 122 ch                               | _____ \$<br>/ch           | _____ \$<br>/ch           | _____ \$<br>/ch                  | _____ \$<br>/ch                  | _____ \$                                  |
| 12.       | 288A5401                                    | 122 ch                               | _____ \$<br>/ch           | _____ \$<br>/ch           | _____ \$<br>/ch                  | _____ \$<br>/ch                  | _____ \$                                  |
| 13.       | 285A5151                                    | 121 ch                               | _____ \$<br>/ch           | _____ \$<br>/ch           | _____ \$<br>/ch                  | _____ \$<br>/ch                  | _____ \$                                  |
| 14.       | 216-1091                                    | 142 ch                               | _____ \$<br>/ch           | _____ \$<br>/ch           | _____ \$<br>/ch                  | _____ \$<br>/ch                  | _____ \$                                  |

| Art.   | N° de pièce | Utilisation annl. totale estimée (A) | Prix unitaire Année 1 (B) | Prix unitaire Année 2 (C) | Prix unitaire Année 3 Option (D) | Prix unitaire Année 4 Option (E) | Prix calculé (AxB) + (AxC) + (AxD) + (AxE) |
|--|-------------|--------------------------------------|---------------------------|---------------------------|----------------------------------|----------------------------------|--|
| 15.  | 295-1641    | 147 ch                               | _____ \$<br>/ch           | _____ \$<br>/ch           | _____ \$<br>/ch                  | _____ \$<br>/ch                  | _____ \$                                   |
| 16.  | 288-1251    | 142 ch                               | _____ \$<br>/ch           | _____ \$<br>/ch           | _____ \$<br>/ch                  | _____ \$<br>/ch                  | _____ \$                                   |
| 17.  | 200-6381    | 242 ch                               | _____ \$<br>/ch           | _____ \$<br>/ch           | _____ \$<br>/ch                  | _____ \$<br>/ch                  | _____ \$                                   |
| 18.  | 118D6201    | 222 ch                               | _____ \$<br>/ch           | _____ \$<br>/ch           | _____ \$<br>/ch                  | _____ \$<br>/ch                  | _____ \$                                   |
| 19.  | 530A5071    | 242 ch                               | _____ \$<br>/ch           | _____ \$<br>/ch           | _____ \$<br>/ch                  | _____ \$<br>/ch                  | _____ \$                                   |
| <b>Prix total de l'offre pour les pièces ci-dessus</b> |             |                                      |                           |                           |                                  |                                  | _____ \$                                   |
| <b>B. POÊLE À DEUX COMBUSTIBLES COLEMAN</b>            |             |                                      |                           |                           |                                  |                                  |  |
| 1.   | 3000000454  | 272 ch                               | _____ \$<br>/ch           | _____ \$<br>/ch           | _____ \$<br>/ch                  | _____ \$<br>/ch                  | _____ \$                                   |
| 2.   | 3000000455  | 290 ch                               | _____ \$<br>/ch           | _____ \$<br>/ch           | _____ \$<br>/ch                  | _____ \$<br>/ch                  | _____ \$                                   |
| 3.   | 412-6561    | 297 ch                               | _____ \$<br>/ch           | _____ \$<br>/ch           | _____ \$<br>/ch                  | _____ \$<br>/ch                  | _____ \$                                   |
| 4.   | 3000000479  | 322 ch                               | _____ \$<br>/ch           | _____ \$<br>/ch           | _____ \$<br>/ch                  | _____ \$<br>/ch                  | _____ \$                                   |
| 5.   | 413D3461    | 102 ch                               | _____ \$<br>/ch           | _____ \$<br>/ch           | _____ \$<br>/ch                  | _____ \$<br>/ch                  | _____ \$                                   |
| 6.   | R413-149T   | 192 ch                               | _____ \$<br>/ch           | _____ \$<br>/ch           | _____ \$<br>/ch                  | _____ \$<br>/ch                  | _____ \$                                   |
| 7.   | 425A5281    | 222 ch                               | _____ \$<br>/ch           | _____ \$<br>/ch           | _____ \$<br>/ch                  | _____ \$<br>/ch                  | _____ \$                                   |
| 8.   | 424-3151    | 132 ch                               | _____ \$<br>/ch           | _____ \$<br>/ch           | _____ \$<br>/ch                  | _____ \$<br>/ch                  | _____ \$                                   |
| 9.   | 425B1651    | 147 ch                               | _____ \$<br>/ch           | _____ \$<br>/ch           | _____ \$<br>/ch                  | _____ \$<br>/ch                  | _____ \$                                   |
| 10.  | 413B4971    | 187 ch                               | _____ \$<br>/ch           | _____ \$<br>/ch           | _____ \$<br>/ch                  | _____ \$<br>/ch                  | _____ \$                                   |
| 11.  | 200-6381    | 212 ch                               | _____ \$<br>/ch           | _____ \$<br>/ch           | _____ \$<br>/ch                  | _____ \$<br>/ch                  | _____ \$                                   |
| <b>Prix total de l'offre pour les pièces ci-dessus</b> |             |                                      |                           |                           |                                  |                                  | _____ \$                                   |
| <b>C. RÉCHAUD COLEMAN PEAK</b>                         |             |                                      |                           |                           |                                  |                                  |  |
| 1.   | 533-5891    | 261 ch                               | _____ \$<br>/ch           | _____ \$<br>/ch           | _____ \$<br>/ch                  | _____ \$<br>/ch                  | _____ \$                                   |

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
**W0127-18BM03/A**  
 N° de réf. du client - Client Ref. No.  
**W0127-18BM03**

N° de la modif - Amd. No.  
 N° du dossier - File No.  
**EDM-8-41020**

Id de l'acheteur - Buyer ID  
**edm206**  
 N° CCC - CCC No. / N° VME - FMS No.

| Art.   | N° de pièce | Utilisation annl. totale estimée (A) | Prix unitaire Année 1 (B) | Prix unitaire Année 2 (C) | Prix unitaire Année 3 Option (D) | Prix unitaire Année 4 Option (E) | Prix calculé (Ax B) + (Ax C) + (Ax D) + (Ax E) |
|--|-------------|--------------------------------------|---------------------------|---------------------------|----------------------------------|----------------------------------|--|
| 2.   | 400-3451    | 192 ch                               | _____ \$<br>/ch           | _____ \$<br>/ch           | _____ \$<br>/ch                  | _____ \$<br>/ch                  | _____ \$                                       |
| 3.   | 400-5401    | 152 ch                               | _____ \$<br>/ch           | _____ \$<br>/ch           | _____ \$<br>/ch                  | _____ \$<br>/ch                  | _____ \$                                       |
| 4.   | 08A5571     | 222 ch                               | _____ \$<br>/ch           | _____ \$<br>/ch           | _____ \$<br>/ch                  | _____ \$<br>/ch                  | _____ \$                                       |
| 5.   | 639-1091    | 142 ch                               | _____ \$<br>/ch           | _____ \$<br>/ch           | _____ \$<br>/ch                  | _____ \$<br>/ch                  | _____ \$                                       |
| 6.   | 400-5261    | 142 ch                               | _____ \$<br>/ch           | _____ \$<br>/ch           | _____ \$<br>/ch                  | _____ \$<br>/ch                  | _____ \$                                       |
| 7.   | 400A1261    | 122 ch                               | _____ \$<br>/ch           | _____ \$<br>/ch           | _____ \$<br>/ch                  | _____ \$<br>/ch                  | _____ \$                                       |
| 8.   | 400-0601    | 147 ch                               | _____ \$<br>/ch           | _____ \$<br>/ch           | _____ \$<br>/ch                  | _____ \$<br>/ch                  | _____ \$                                       |
| 9.   | 508-7631    | 110 ch                               | _____ \$<br>/ch           | _____ \$<br>/ch           | _____ \$<br>/ch                  | _____ \$<br>/ch                  | _____ \$                                       |
| <b>Prix total de l'offre pour les pièces ci-dessus</b>     |             |                                      |                           |                           |                                  |                                  | _____ \$                                       |
| <b>Prix total évalué de l'offre pour toutes les pièces</b> |             |                                      |                           |                           |                                  |                                  | _____ \$                                       |

#### **D. LES AUTRES PIÈCES COLEMAN**

**Les autres pièces Coleman qui ne figurent pas ci-dessus seront fournies au prix indiqué dans la liste de prix publiée par l'offrant, moins un rabais de \_\_\_\_\_ %**

**ANNEXE C**  
**RAPPORT D'UTILISATION POUR L'OFFRES À COMMANDES**

**Calendrier des rapports d'utilisation trimestriels:**

| <b>Période:</b>                         | <b>Rapport à livrer au plus tard:</b> |
|---|---------------------------------------|
| 1 <sup>er</sup> janvier au 31 mars      | 15 avril                              |
| 1 <sup>er</sup> avril au 30 juin        | 15 juillet                            |
| 1 <sup>er</sup> juillet au 30 septembre | 15 octobre                            |
| 1 <sup>er</sup> octobre au 31 décembre  | 15 janvier                            |

L'offrant offre par les présentes de fournir des renseignements sur les commandes remplies selon le format ci-dessous:

|  |              |                                     |  |
|--|--------------|-------------------------------------|--|
| Nom du fournisseur                         |              | Nom/numéro de téléphone du contact: |  |
| Numéro de l'offre à commandes:             |              | Période visée                       |  |
| Nom du responsable de l'offre à commandes: | Brent Peters |                                     |  |

| <b>Ministère</b>  | <b>Numéro de la commande</b> | <b>Valeur monétaire (TPS incluse)</b> |
|---|------------------------------|---------------------------------------|
|   |                              |                                       |
|   |                              |                                       |
|   |                              |                                       |
|   |                              |                                       |
|   |                              |                                       |
| <b>(A) Valeur monétaire totale des commandes pour cette période de déclaration:</b> |                              |                                       |
| <b>(B) Totaux accumulés des commandes à ce jour:</b>                                |                              |                                       |
| <b>(A+B) Total des commandes accumulées:</b>  |                              |                                       |

**RAPPORT NÉANT:** Nous n'avons pas fait affaire avec le gouvernement fédéral pour cette période [    ]

**PRÉPARÉ PAR:**

NOM:

N° DE TÉLÉPHONE:

SIGNATURE : \_\_\_\_\_ DATE : \_\_\_\_\_

Envoyer le rapport à: [PWGSC.WRPAEDM-ROAAEDM.TPSGC@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:PWGSC.WRPAEDM-ROAAEDM.TPSGC@tpsgc-pwgsc.gc.ca)  
ou Télécopieur: (780) 497-3510

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W0127-18BM03/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W0127-18BM03

N° de la modif - Amd. No.  
N° du dossier - File No.  
EDM-8-41020

Id de l'acheteur - Buyer ID  
edm206  
N° CCC - CCC No. / N° VME - FMS No.

---

**ANNEXE D DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES**  
**LES INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE**  
(L'offrant pour compléter, le cas échéant)

L'offrant accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- ( ) Carte d'achat VISA;
- ( ) Carte d'achat MasterCard;
- ( ) Dépôt direct (national et international);
- ( ) Échange de données informatisées (EDI);
- ( ) Virement télégraphique (international seulement).